



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Compte-rendu de l'audience DRH/RS concernant la situation à Mayotte

26 mars 2018

La délégation CFDT était composée de Stéphane Boutorine, Gwenaëlle L'huilliere, Véronique Thys et Magali Perex

La CFDT a été reçue suite à son courrier par le DRH et les relations sociales, sur ordre des ministres, pour évoquer le mouvement social à Mayotte et son impact sur les agents des routes et de la DEAL .

Pour mémoire, vous trouverez les documents concernés ci-dessous :

Courrier aux ministres :

http://ancien.cfdt-ufetam.org/dossiers/medad/doc18/courrier_ministres_09-03-18_situation_urgence_mayotte.pdf

Table et plateforme revendicatives : :

<https://www.cfdt-ufetam.org/mayotte-101-mesures-pour-le-rattrapage-le-developpement-et-la-securisation-de-mayotte/>

Le DRH reconnaît que la situation sociale est tendue à Mayotte par cycles et qu'elle est en plein dans l'un de ces cycles. Il souligne la singularité de la situation avec les problèmes d'insécurité réelle due à l'immigration clandestine, qui impactent la qualité du service public rendu qui, au vu de ses conditions ,devrait pourtant être d'autant plus qualitatif. Il assure la CFDT de la vigilance de l'État en la matière. Il indique être en contact régulier avec le DEAL qui lui a indiqué que ses services tournaient au ralenti depuis le début du mouvement. Il précise qu'il n'y a pas de retenue de salaire pratiquée si les agents ne se déclarent pas grévistes et ce, même s'ils ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail car il assure connaître les difficultés en termes de transport rencontrés par les habitants.

La CFDT en profite pour demander si des moyens supplémentaires seront attribués aux agents de la DIR qui ont fait de gros efforts en terme de recrutement et de formation mais se retrouvent sans moyens matériels de mener à bien leur mission capitale d'entretien du réseau routier.

Le DRH indique que ces mêmes problèmes sont rencontrés au niveau national et qu'ils ont d'ailleurs été longuement abordés lors des assises de la mobilité. Il précise néanmoins qu'en effet, aucune remarque négative n'est à formuler concernant les agents des routes qui travaillent dans des conditions de température et d'hydrométrie difficiles.

La CFDT souligne la difficulté dans laquelle sont placés les agents de la DEAL et des routes, en charge du démantèlement des barrages alors même qu'ils partagent les revendications de la population, et qui se retrouvent entre les manifestants et les forces de l'ordre au sein d'échanges violents. Elle indique qu'il serait juste au ministère de manifester sa reconnaissance, par le biais d'un communication spécifique, à ses agents qui font fi du droit de retrait pour exercer avec engagement leur mission de service public.

Le DRH acquiesce et précise avoir vérifié auprès du préfet que les effectifs de gendarmerie étaient mobilisés auprès des agents pour assurer leur protection.

La CFDT rétorque que cette mission d'évacuation des barrages devrait être directement attribuée aux gendarmes car les agents sont repérés, stigmatisés et peuvent être pris pour cible en dehors de leurs heures de travail et de la protection des gendarmes. La CFDT alerte également sur le fort risque de contagion à la Guyane qui connaît des difficultés similaires et n'a pas obtenu entièrement gain de cause suite aux mouvements sociaux de 2017.

L'administration doute de ce risque de contagion, surtout encouragé par les mouvements néo-indépendantistes locaux.

D'autres sujets plus généraux ont également été abordés :

- **Décroissement sécurité routière** : La CFDT fait remarquer qu'il y a 30% d'agents choisissant le décroissement en outremer contre 60% en métropole, signe d'un véritable blocage sûrement dû aux conditions d'intégration sur place.
- **Retraite des agents contractuels** : l'administration a demandé à la DEAL de rembourser l'ensemble des agents indument prélevés et n'a pas obtenu de réponse. Elle va donc relancer la DEAL mais souligne l'indulgence dont il faut faire preuve alors que le fonctionnement de cette dernière est entravée depuis quelques mois.
- **Action sociale** : la CFDT demande si une assistante sociale est désormais présente à temps plein à la DEAL et si un médecin de prévention s'occupe des agents au vu de la situation régnant sur l'île, pendant et en dehors des heures de travail. Elle réitère également sa demande d'une bourse aux logements pour les agents à Mayotte souffrant de grosses difficultés en la matière.
- **Reprise d'ancienneté dans la fonction publique territoriale** : L'administration indique qu'elle va être vigilante pour que tous les agents obtiennent des réponses à leurs sollicitations sur ce dossier mais indique que l'administration se conformera à l'interprétation des textes actuelle validée par les ministres des outremer et de la fonction publique.
- **Action publique 2022** : l'administration ne sait pas, à l'heure actuelle, si une application spécifique d'action publique 2022 sera faite en outremer. Elle indique que pour l'instant, ni notre ministère ni celui de l'intérieur n'ont fait de recommandations particulières comme en ce qui concerne les DDI et pense que l'organisation actuelle sera maintenue.

La CFDT reste vigilante sur le devenir des agents de Mayotte alors que le mouvement social national dure depuis 7 semaines et que la levée des barrages n'est que partielle, la grève prenant une autre forme désormais.